

Programme 'Développer le Vélotourisme'

<https://dai.ly/x8fq7ot>



Développer le
vélotourisme



Objectif de la stratégie ADEME 2023/2025

Amener le secteur du tourisme à se transformer sur la voie de la transition écologique et en se centrant sur les principaux enjeux

Implication de l'agence

La Mobilité est l'un des leviers à actionner

pour agir sur les émissions de gaz à effet de serre du tourisme en France

Destination France

Plan de reconquête et
de transformation du tourisme

Un socle pour la transformation
et la transition écologique
du secteur du tourisme

Fond Tourisme Durable

Hébergements/Restaurant

Empreinte carbone

ACT | ASSESSING LOW
CARBON TRANSITION®

Vélotourisme

Programme mené en partenariat avec



Formes émergentes
du tourisme





Développer le
vélotourisme



Renforcer l'attractivité de votre territoire par le tourisme à vélo

**Promouvoir la destination France
& consolider ses parts de marché**



**Valoriser et développer
les atouts touristiques français**



**Soutenir la montée en qualité de l'offre
Renforcer la résilience du secteur**



Les différents profils des touristes à vélo – données 2018 V&T

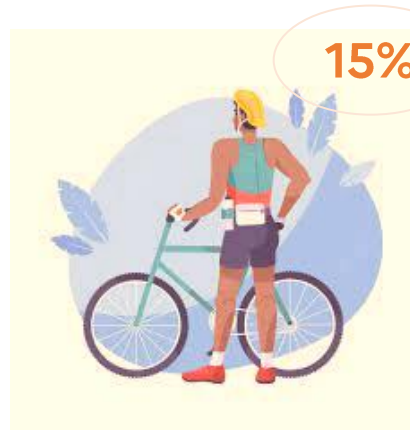
15%



Itinérants

Touriste utilisant le vélo pour voyager et découvrir une destination en changeant d'hébergement au fil de sa progression

15%



Sportifs

Touriste ayant une pratique du vélo intense
+ de 50 km par sortie
 avec l'utilisation d'un équipement particulier
Vélo de route, chaussures à cale, vêtements adaptés

5%



Utilitaires

Touriste utilisant le vélo comme moyen de transport sur son lieu de vacances, pour effectuer des déplacements de quotidien à but utilitaire
Course, accès à la plage, accès à des sites de visite

65%



Loisirs

Touriste pratiquant le vélo dans un objectif de promenade de faible intensité
25 Km par sortie environ

20% d'étrangers

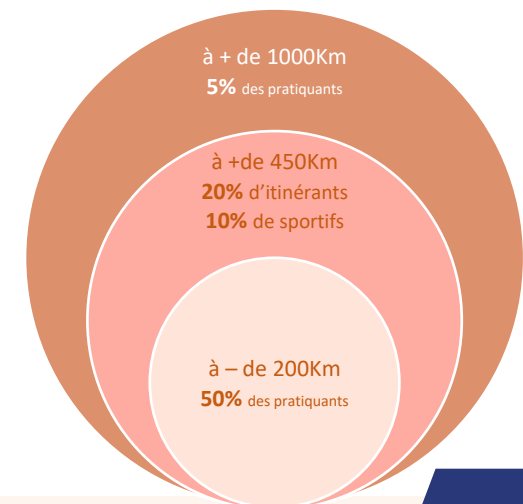
22% Allemagne

20% Angleterre

16% Belgique

13% Pays-Bas

Un tourisme de proximité



2 Axes d'intervention

Aide à l'investissement

Cofinancement d'études

VOLET 1

**Soutenir le référencement
par la marque 'Accueil Vélo®'
par le déploiement du stationnement
vélo**



Office de tourisme
Site touristique
Halte fluviale
Collectivité territoriale
Hébergements touristiques classés
Restaurateur

VOLET 2

Création d'aire de services



Collectivité territoriale
Structure représentant la CT
Halte fluviale

VOLET 3

Réalisation d'études

3 thématiques :

- La mise en sécurité des voies existantes
- L'attractivité des itinéraires
- La préfiguration de nouveaux tronçons



Structure, chef de file,
représentant le comité d'itinéraire
d'un itinéraire identifié au schéma
national des véloroutes
Collectivité territoriale

Les actions soutenues amélioreront la pratique du tourisme à vélo tout en contribuant à l'adaptation au changement climatique.



+ de 7000 offres
référéncées sur au 1er janvier 2023

Bénéficiaires :

Sites touristiques
Offices de tourisme
Hébergements
Restaurants
Loueurs de vélos
Réparateurs de vélos

11% de sites de visite
10,5% d'offices de tourisme



Critères d'accès :

- Disposer d'équipements adaptés aux cyclistes, comme un abri vélo sécurisé et un kit de réparation.
- Promettre un accueil chaleureux aux cyclistes, livrer des informations utiles, des conseils sur l'itinéraire et la météo du lendemain par exemple.
- Proposer des services dédiés aux voyageurs à vélo : transferts de bagages, lessive et séchage, location et lavage du vélo

Conditions d'accès :

Être situé à moins de 5 Km d'un itinéraire vélo inscrit à un schéma (départemental, régional, national, y compris pour des itinéraires VTT et des boucles locales balisées)



Offre de services homogène sur l'ensemble du territoire
Faciliter le changement de comportement des usagers



Critères

Être situé à moins de 5 Km d'un itinéraire vélo inscrit à un schéma

Pour les ERP – le bâtit doit avoir été construit avant 2017

et/ou aucuns travaux ne doit avoir été réalisé sur le parc de stationnement depuis le 1^{er} janvier 2017

Les sites de visite doivent être muni d'un accueil physique et être ouverts au minimum 45 jours en juillet et août

Cibles	Equipements éligibles	Prise en charge
<p>4 référentiels de la marque Accueil Vélo©</p> <p>Office de tourisme Site de visite / Halte fluviale Hébergement touristique Restaurant</p> <p>Collectivité territoriale</p>	<p>Stationnement Vélo :</p> <p>Arceau Abri Vélo Stationnement vélo sécurisé ➤ Consigne individuelle ou collective Stationnement vélo recharge VAE</p> <p>Conciergerie :</p> <p>Casier de rangement sécurisé</p>	<p>55% du montant HT</p> <p>Plafond de 150€ d'aide par emplacement Plafond de 250€ d'aide par emplacement Plafond de 350€ d'aide par emplacement</p> <p>Plafond de 850€ d'aide par emplacement</p> <p>Plafond de 100€ d'aide par casier</p>



Les sites et établissements déjà référencés auprès de la marque Accueil Vélo peuvent solliciter une demande de subvention pour :
Améliorer leur capacité d'accueil
Renforcer les services proposés

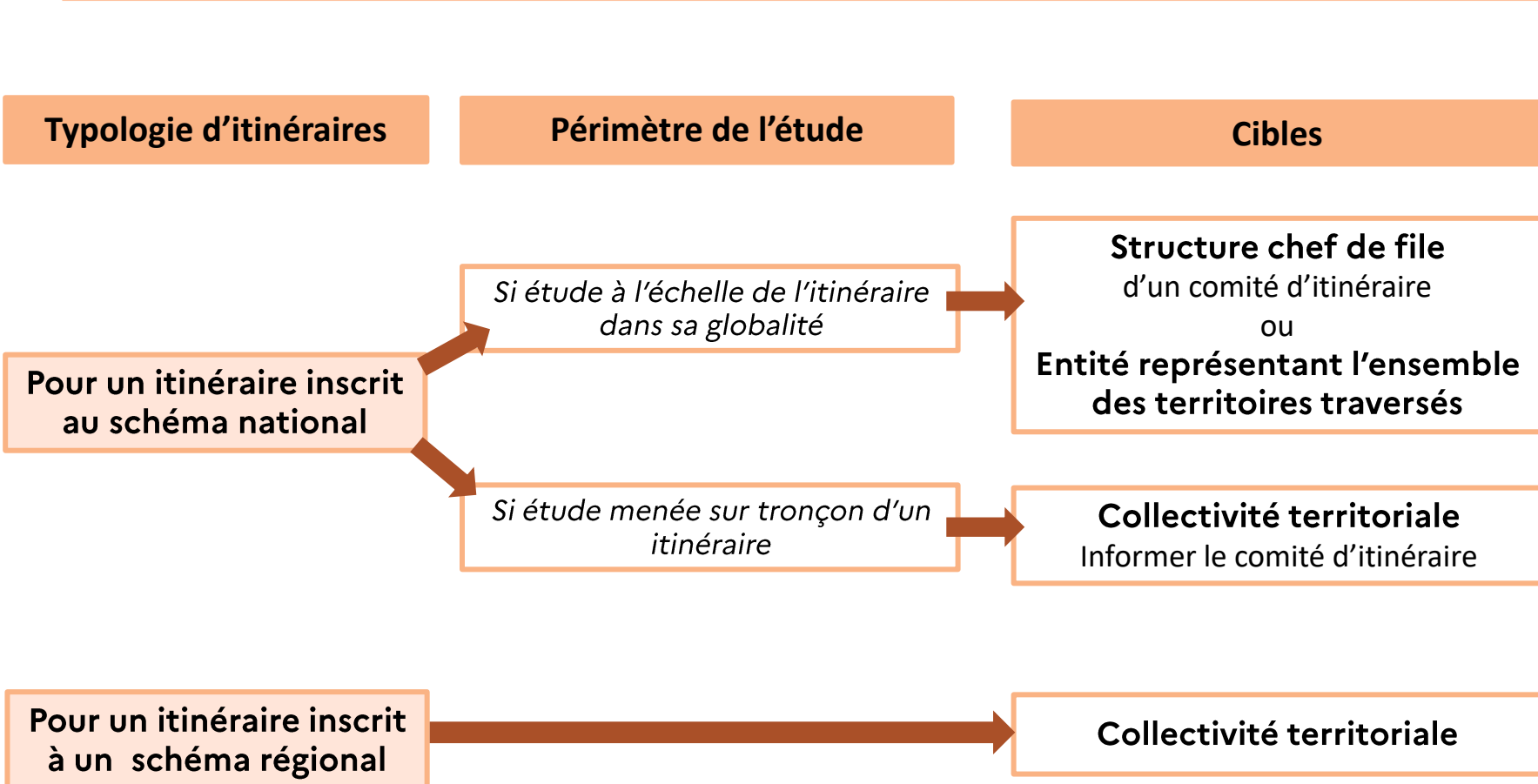
Pour les établissements :
Intégrer un réseau national
Offre de services homogène **Gage de qualité**
Bénéficier d'un nouveau canal de communication
Toucher de nouveaux publics



Critères

L'aire de services devra être visible depuis l'itinéraire ou située à moins de 200m avec une signalétique. Il est attendu une répartition homogène des aires de services le long des itinéraires : au plus tous les 30 km.

Cibles	Equipements éligibles	Prise en charge
  <p> Collectivité territoriale Structure la représentant Halte fluviale </p>	<p>Aire de services complète :</p> <p>= 4 équipements financés + végétalisation</p>	<p>55% du montant HT</p> <p>Plafond de 48 500€ d'aide par aire</p>
	<p>Aire de services partielle :</p> <p>Table de Pique-nique Stationnement vélo Point d'eau Sanitaire</p>	<p>55% du montant HT</p> <p>Plafond de 250€ d'aide par unité Plafond suivant le type d'équipement Plafond de 1900€ d'aide par unité Plafond suivant le type d'équipement</p>
	<p>Équipements additionnels non obligatoires :</p> <p>Borne d'autoréparation Borne de gonflage Consigne à bagage</p>	<p>55% du montant HT</p> <p>Plafond de 850€ d'aide par unité Plafond de 650€ d'aide par unité Plafond de 150€ d'aide par unité</p>



Thématiques d'études

Accélérer la réalisation des tronçons identifiés au schéma national / régional

étude de faisabilité

Améliorer la mise en sécurité des itinéraires existants

- *rapport de préconisations d'implantation d'infrastructures et de modification de voiries*
- *étude pour une proposition ou une amélioration de jalonnement*
- *étude pour l'évaluation, la gestion et la prise en compte des aléas climatiques*

Renforcer l'attractivité des véloroutes existantes

- *état des lieux des services et équipements*
- *audit qualité ou certification*
- *stratégie de marketing*
- *plan de communication*
- *étude d'opportunité de services (maison du vélo, conciergerie...)*
- *état des lieux et préconisations sur l'intermodalité*



Enveloppe budgétaire : près de **6,5M€**

Les projets doivent être réalisés et justifiables
pour **début septembre 2024 dernier délai**

Pas de co-financement possible

2 étapes :

Etape 1 : <https://developper-velotourisme.ademe.fr>

Etape 2 : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/developper-velotourisme>

Pour tout renseignement

Aurélie GUERIN
Chargée de mission Vélotourisme
velotourisme@ademe.fr

